

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-DN78

présenté par

M. Giletti, rapporteur, M. Jacobelli, M. Taverner, M. Berteloot, M. Boccaletti, M. Rancoule,
M. Gonzalez, Mme Martinez, M. Girard, Mme Lelouis et Mme Colombier**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	130 000 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	130 000 000	0
TOTAUX	130 000 000	130 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La LPM prévoit la livraison d'au moins 35 A400M d'ici 2030, dont 2 au cours de l'année 2024, ce qui représente 259 245 390 euros de crédits de paiement. Or, pour que la France puisse projeter ses forces aériennes dans les territoires d'outre-mer comme dans les points d'appui dont dispose l'Armée de l'Air et de l'Espace aux Emirats Arabes Unis et à Djibouti, il est indispensable que cette cible puisse être portée à 38 aéronefs.

Le déploiement de l'A400M au cours des opérations Sagittaire au Soudan, Apagan en Afghanistan, en Libye et plus récemment au Niger, a démontré sa plus-value dans la gestion des crises que nous traversons. Mais, plus encore, il est un véritable vecteur de puissance pour la France et une manière pour elle de réaffirmer sa souveraineté dans la zone indopacifique.

La France doit répondre aux besoins exprimés par les populations et les États de cette zone géographique, du fait du réchauffement climatique et des catastrophes naturelles mais également dans l'aide au contrôle de leur zone économique exclusive.

Cet amendement vise donc à augmenter les crédits alloués à la livraison de 2 avions A400M pour l'année 2024 afin de permettre la livraison d'un troisième aéronef dès la première marche de la LPM.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 130 000 000 euros pour la sous-action n°08.42 : « Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M) » de l'action n° 08 : "Projection - mobilité - soutien" du programme n°146 : "Équipement des forces" et, **pour les besoins de la recevabilité financière**, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour la sous-action n°07.03 : « Etudes amont » de l'action n°07 : "Prospective de défense" du programme n°144 : "Environnement et prospective de la politique de défense". **En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.**